

Conseil Municipal du 28 septembre 2017

- Compte-rendu -

1. Installation de Nathalie LANCIEN, nouvelle conseillère municipale

Suite à la démission de Pascale MAHE au 30 juin 2017, Nathalie LANCIEN a été installée comme conseillère municipale.

2. Modification du tableau des commissions municipales

Suite à l'installation de Nathalie LANCIEN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau tableau des commissions municipales.

3. Ouragan Irma proposition de subvention exceptionnelle

Suite au passage de l'Ouragan IRMA sur les Antilles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté une subvention exceptionnelle de 1 500 € en faveur de l'association Fondation de France.

4. Point sur la rentrée scolaire 2017/2018

Comme chaque année, un point sur la rentrée a été présenté au Conseil Municipal.

5. Ecoles : répartition intercommunale des charges de fonctionnement

L'article L212-8 du Code de l'Education fixe le principe de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Concernant les communes extérieures à Brest métropole, la participation demandée correspond au coût de fonctionnement par élève des écoles publiques de la commune tel qu'il est annuellement calculé et transmis aux services départementaux du Finistère de l'Education Nationale (DASEN) soit 727€ pour l'année 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette participation.

6. Participation communale aux charges de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse

Conformément au Code de l'Education, la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association s'établit sur la base d'un forfait/élève égal au montant de la participation de la commune pour les élèves des écoles publiques soit 727 € par élève. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la participation communale 2018.

7. Convention d'objectifs et de financement ALSH périscolaire

La convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune est arrivée à échéance et doit par conséquent être renouvelée. Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention présentée.

8. Convention d'objectifs et de financement ALSH extra-scolaire (espace jeunes)

La convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune est arrivée à échéance et doit par conséquent être renouvelée. Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention présentée.

9. Convention d'objectifs et de financement avec la CAF / Relais Parents assistants Maternels

La convention d'objectifs et de financement entre la CAF et les communes de Guilers et de Bohars arrive à échéance et doit par conséquent être renouvelée. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Le Maire à signer la nouvelle convention présentée.

10. Convention de partenariat et de mise à disposition des installations du site de Penfeld

Les responsables du Centre Militaire Volontaire (SMV), qui va ouvrir sur le site de la Villeneuve à l'automne 2017 (novembre) ont sollicité l'accès à l'ensemble du site de Penfeld afin d'y pratiquer des activités sportives de plein air. Une convention de partenariat doit donc être signée entre les deux parties. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention présentée et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

11. Règlement intérieur de la Guilthèque

Suite aux changements induits par la mise en place d'un abonnement réseau en avril dernier, il paraît nécessaire de revoir le règlement intérieur de la Guilthèque en y incluant ces modifications. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le règlement présenté.

12. Subvention exceptionnelle pour l'école du sport de l'A.S.G

L'association Sportive de Guilers sollicite une subvention exceptionnelle de 3x1800 € pour le fonctionnement de l'école du sport au sein des collèges de Croas Ar Pennoc et de Sainte Marie pour les années 2017, 2018 et 2019. Le conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention qui précisent notamment les conditions de versements et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

13. Convention Guilers-Bohars : Tréteaux chantants

Il est nécessaire d'établir une convention pour 2017 afin de convenir des modalités financières entre les 2 communes. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.*

14. Décision Modificative n°2 au Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications proposées au Budget Principal.

15. Durées d'amortissements des immobilisations

Afin de prendre en considération les évolutions comptables, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la durée d'amortissement proposée.*

16. Vente de lots du lotissement « les résidences de Kermengleuz »

Le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots à 140 € T.T.C. le m², les frais d'actes notariés, taxes et honoraires étant à la charge des acquéreurs des lots. *Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a donné son accord sur la vente des lots aux acquéreurs désignés, conformément aux réservations et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés.*

17. Achat d'une propriété rue Saint Valentin

Dans le cadre de la constitution de réserve foncière, la commune envisage l'acquisition d'une propriété située 24 rue Saint-Valentin et 1,3 et 5 allée Saint-Valentin. Après exposé des motifs, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions présentées ; a autorisé l'acquisition de cette propriété située 24 rue Saint Valentin et 1,3 et 5 allée Saint-Valentin, au prix de 450000 €, les frais afférents étant pris en charge par la Commune ; a autorisé le règlement à Maître Nicolas MOCAER, notaire à Guipavas, de la somme de 26800 € dont 20000€ de frais de négociation et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.*

18. Acquisition d'un délaissé de voirie rue Charles de Gaulle

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement les Résidences de Kermengleuz, et afin d'optimiser le périmètre de cette opération, il est envisagé d'acheter à Brest métropole une emprise située rue Charles de Gaulle. *Après l'exposé des motifs, le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions et a autorisé l'acquisition d'une emprise d'environ 76 m² au prix de 38 € le m² + les frais afférents ; a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.*

19. Exercice de droit de préemption urbain : modification de la délégation générale

Afin de permettre à la commune, si elle le souhaite, d'exercer le droit de préemption urbain, par délégation de Brest métropole, il est nécessaire de revoir la délibération CM2014/30 : délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire votée le 17 avril 2014 en modifiant le point 15. *Le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé la modification présentée.*

20. Achat du terrain d'assiette de la déchetterie

En 2009, la Commune de Guilers a créé une aire de dépôt de déchets verts située au rond-point de Goarem Braz, dans la zone de Kérébars. Depuis, deux foyers d'hébergement se sont implantés à proximité. Compte tenu des nuisances occasionnées, il s'avère nécessaire de déplacer cette installation. Aussi la ville de Guilers a demandé à Brest métropole de lui céder un nouveau terrain pour permettre le déplacement de cette aire. *En conséquence, après exposé des motifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions présentées et a autorisé le Maire ou son représentant, à signer tous les documents y afférant.*

21. Tableau des effectifs – avancement de grade 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les tableaux annuels d'avancements de grade présentés, a modifié le tableau des effectifs et a créé les postes liés aux avancements de grades de l'année 2017.

22. Modification du tableau des effectifs : Poste de directeur des services techniques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'agent contractuel permanent de catégorie A sur le poste de Directeur des Services Techniques et a validé les conditions d'embauche détaillées.

23. Modification du tableau des effectifs : adjoint d'animation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs comme suit : suppression d'un poste d'Adjoint créé en juin 2017 pour une quotité de 23/35^{ème} et création de 2 postes d'adjoints d'animation à temps complets.

24. Information concernant la passation d'avenants relatifs au lotissement « les résidences de Kermengleuz »

Le Conseil Municipal a été informé de la présentation d'avenants en commission d'appel d'offres le 18 septembre relatifs au lotissement « les Résidences de Kermengleuz ».